

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 07/05/2026 - B2026/005906 - 2012 B 00003 - 538 798 075 - 5G EMBALLAGES

B5906

/ COMPTA / FISCAL / JURIDIQUE / SOCIAL / CRÉDIT / DOMICILIATION / SERVICES EN LIGNE

SAS 5G EMBALLAGES

7 RUE DES BRUANTS

30900 NIMES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 août 2024 au 31 juillet 2025



VIAEXPERTS

EXPERTS EN PERFORMANCE

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

FIDEXIAL CONSULTANTS

125 rue de l'Hostellerie

30900 NIMES

Tél : 0466645315

Mail : adrien.borie@viaexperts.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Montpellier

SOMMAIRE

SAS 5G EMBALLAGES

Du 01/08/2024 au 31/07/2025

Bilan - Actif	1
Bilan - Passif	2
Cpte résultat synthétique	3

BILAN - ACTIF

SAS 5G EMBALLAGES

Du 01/08/2024 au 31/07/2025

ACTIF

ACTIF	Valeurs au 31/07/25		% de	Valeurs au	% de	
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	l'actif	31/07/24	l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				0,29		0,32
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	11 518,81	8 838,37	2 680,44		3 598,41	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				0,58		0,48
Participations	280,00		280,00		280,00	
Créances rattachées à des participations	5 000,00		5 000,00		5 000,00	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	30,00		30,00		30,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	16 828,81	8 838,37	7 990,44	0,87	8 908,41	0,80
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				1,40		1,61
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)	12 827,04		12 827,04		17 852,37	
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	175,00		175,00	0,02		
Créances				55,19		55,68
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	264 795,72		264 795,72		335 905,32	
Autres créances (3)	239 470,81		239 470,81		280 916,67	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement				10,43		8,67
Actions propres						
Autres titres	95 344,78		95 344,78		96 055,43	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	293 134,80		293 134,80	32,08	368 199,07	33,24
Charges constatées d'avance (3)						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	905 748,15		905 748,15	99,13	1 098 928,86	99,20
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	922 576,96	8 838,37	913 738,59	100	1 107 837,27	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

SAS 5G EMBALLAGES

Du 01/08/2024 au 31/07/2025

PASSIF

	Valeurs au 31/07/25	% du passif	Valeurs au 31/07/24	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 5 000,00)	5 000,00	0,55	5 000,00	0,45
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 774,29	0,19	1 774,29	0,16
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		50,64		41,77
Réserve légale	500,00		500,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	462 231,32		462 231,32	
Report à nouveau	101 630,75	11,12	105 154,53	9,49
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-4 823,26	-0,53	-3 523,78	-0,32
SITUATION NETTE	566 313,10	61,98	571 136,36	51,55
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	566 313,10	61,98	571 136,36	51,55
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	12 245,61	1,34	3 176,97	0,29
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	297 766,67	32,59	438 396,13	39,57
Dettes fiscales et sociales	37 413,21	4,09	95 127,81	8,59
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	347 425,49	38,02	536 700,91	48,45
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	913 738,59	100	1 107 837,27	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

347 425,49

536 701,00

SAS 5G EMBALLAGES
au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 RUE DES BRUANTS
30900 NIMES

RCS : 53879807500023

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 13/11/2025

L'an deux mille vingt cinq,
le jeudi 13 novembre, à 10 h ,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

Monsieur GABARREZ ANTHONY, propriétaire de 500,00 d'actions,

Soit un total :500,00 d'actions.

Sur les 500,00 d'actions composant le capital social.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce.
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/07/2025,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser,

pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/07/2025,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Approbation des comptes,
- Affectation des résultats,
- Quitus au président,
- Dépenses non déductibles fiscalement,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/07/2025, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice, s'élevant à -4 823,26 Euro, de la manière suivante:

- A la réserve légale	€
- En report à nouveau	-4 823,26 €
- Au compte "autres réserves"	€
-	€
Total	-4 823,26 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>
N-1.....	€
N-2.....	€
N-3.....	€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés

Monsieur GABARREZ ANTHONY

